



**FR**

**CONSEIL DE DIRECTION**  
**92<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 8 - 10 mai 2013**

UNIDROIT 2013  
C.D. (92) Misc. 2  
Original: anglais  
mai 2013

### **CONCLUSIONS SOMMAIRES**

***Point n° 1 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté (C.D. (92) 1 rév. 4)***

1. Le Conseil de Direction a adopté l'ordre du jour tel que proposé dans le document C.D. (92) 1 rév. 4).

***Point n° 2 de l'ordre du jour: Nomination des premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil de Direction (C.D. (92) 1 rév. 4)***

2. Le Conseil de Direction a reconduit le Professeur Arthur Hartkamp dans ses fonctions de premier Vice-Président du Conseil de Direction et a nommé le Professeur Ioannis Voulgaris comme second Vice-Président, tous deux jusqu'à la 93<sup>ème</sup> session du Conseil.

***Point n° 3 de l'ordre du jour: Rapports***

*a) Rapport annuel 2012 (C.D. (92) 2)*

3. Le Conseil de Direction a pris note du rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Institut en 2012.

*b) Rapport sur la gestion de l'Institut 2008-2013 et mise en oeuvre du Plan stratégique (C.D. (92) 3)*

4. Le Conseil de Direction a pris note de la présentation du document intitulé "Rapport sur la gestion de l'Institut 2008-2013 et mise en oeuvre du Plan stratégique" et a remercié le Secrétariat pour les gains d'efficacité en termes de coûts et sur le plan administratif pendant cette période.

*c) Rapport sur la Fondation de droit uniforme*

5. Le Conseil de Direction a pris note du rapport du Président de la Fondation de droit uniforme.

6. A l'occasion de sa retraite en tant que Président de la Fondation, le Conseil de Direction a également exprimé sa profonde gratitude à Sir Roy Goode pour sa direction avisée de la Fondation et le don généreux de son temps et de son expertise à la Fondation et aux travaux de l'Institut.

7. Le Conseil de Direction s'est félicité de la nomination de M. Jeffrey Wool comme nouveau Président de la Fondation et a pris note de sa vision pour la poursuite de ses importantes contributions à UNIDROIT.

**Point n° 4 de l'ordre du jour: Contrats du commerce international**

a) *Adoption de clauses types pouvant être utilisées par les parties concernant les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (C.D. (92) 4(a) rév.)*

8. Le Conseil de Direction a pris note du rapport concernant l'élaboration des Clauses types pouvant être utilisées par les parties concernant les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international, examiné le texte des Clauses types et les a formellement adoptées avec quelques amendements visant à clarifier la relation entre les Principes et l'article 7 de la CVIM et les travaux futurs de la Conférence de La Haye de droit international privé.

9. Le Conseil de Direction a également demandé au Secrétariat de prendre les mesures pour garantir la diffusion large ainsi que l'utilisation des Clauses types.

b) *Travaux éventuels futurs sur les contrats à long terme (C.D. (92) 4(b))*

10. Le Conseil de Direction a pris note du rapport concernant les travaux éventuels futurs sur les contrats à long terme et invité le Secrétariat à entreprendre des mesures en son sein pour identifier les questions liées aux contrats d'investissement et autres contrats à long terme qui ne seraient pas traités de façon adéquate dans l'édition 2010 des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international.

**Point n° 5 de l'ordre du jour: Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles**

a) *Etat de mise en œuvre du Protocole ferroviaire de Luxembourg et du Protocole spatial (C.D. (92) 5(a))*

11. Le Conseil de Direction a pris note des progrès dans les négociations de la Commission préparatoire pour l'établissement du Registre international pour le matériel roulant ferroviaire ainsi que de la première réunion de la Commission préparatoire pour l'établissement du Registre international pour les biens spatiaux.

12. Le Conseil de Direction demande au Secrétariat de maintenir la priorité élevée allouée à la promotion des deux Protocoles.

b) *Préparation éventuelle d'autres Protocoles à la Convention du Cap*

(i) *Matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction (C.D. (92) 5(b))*

13. Le Conseil de Direction a pris note du rapport sur un éventuel quatrième Protocole à la Convention du Cap portant sur des matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction, ainsi que des expressions de soutien manifestées par plusieurs associations de l'industrie quant à son impact économique potentiel.

14. Le Conseil de Direction a convenu d'entamer des travaux préliminaires sur un éventuel

quatrième Protocole portant sur des matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction, leur a assignés une priorité moyenne - avec la possibilité d'accroître cette priorité si des ressources additionnelles devenaient disponibles - et a invité les Etats membres à aider le Secrétariat à obtenir un financement externe pour ces travaux.

(ii) Navires et matériels de transport maritime (C.D. (92) 5(c))

15. Le Conseil de Direction a pris note du rapport sur un éventuel Protocole futur portant sur les navires et matériels de transport maritime et a demandé au Secrétariat de préparer une étude de faisabilité pour déterminer si des conditions satisfaisantes existent pour aller de l'avant sur ces travaux.

(iii) Matériels de production d'énergie éolienne en mer et matériels d'équipement similaires (C.D. (92) 5(d))

16. Le Conseil de Direction a pris note du rapport sur un éventuel Protocole futur portant sur des matériels de production d'énergie éolienne en mer et, si les membres ont convenu qu'il y avait d'importantes questions juridiques à traiter concernant le financement de ce type de matériel d'équipement, les opinions ont été divergentes quant à savoir si l'on pouvait trouver des solutions adéquates dans le cadre du système de la Convention du Cap.

17. Le Conseil de Direction a encouragé le Secrétariat à maintenir le sujet d'un éventuel Protocole portant sur des matériels de production d'énergie éolienne en mer et des matériels d'équipement similaires à son Programme de travail, mais avec une priorité faible.

**Point n° 6 de l'ordre du jour: Opérations sur les marchés de capitaux interconnectés et transnationaux**

a) *Adoption des Principes concernant l'applicabilité des clauses de résiliation-compensation (C.D. (92) 6(a))*

18. Le Conseil de Direction a félicité le Comité d'experts gouvernementaux pour avoir finalisé le projet de Principes concernant l'applicabilité des clauses de résiliation-compensation et les a adoptés avec les commentaires qui les accompagnent.

19. Le Conseil de Direction a demandé au Secrétariat de prendre des mesures pour promouvoir la diffusion large des Principes ainsi que leur mise en oeuvre sur le plan national.

b) *Principes et règles visant à améliorer les transactions sur les marchés financiers émergents (C.D. (92) 6(b))*

20. Le Conseil de Direction a pris note du rapport du Secrétariat sur une troisième réunion probable du Comité sur les questions relatives aux marchés émergents et a encouragé le Comité à définir la portée et la méthodologie en vue de la rédaction d'un Guide législatif sur des principes et des règles visant à améliorer les transactions sur les marchés financiers émergents. Le Conseil a invité le Comité à inclure également les questions juridiques liées aux trusts commerciaux dans le cadre de ses travaux.

**Point n° 7 de l'ordre du jour: Droit privé et développement agricole***a) Préparation d'un Guide législatif pour l'agriculture sous contrat (C.D. (92) 7(a))*

21. Le Conseil de Direction a pris note du rapport sur la première session du Groupe de travail chargé de la préparation d'un Guide législatif pour l'agriculture sous contrat et a convenu de donner à ce sujet la plus haute priorité en vue de son achèvement en 2014.

22. Le Conseil de Direction a également remercié l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM) pour leur participation importante dans la préparation du Guide.

*b) Travaux futurs éventuels sur les aspects de droit privé de l'investissement et du financement agricole (C.D. (92) 7(b))*

23. Le Conseil de Direction a réaffirmé son intérêt pour d'éventuels travaux futurs sur les aspects de droit privé de l'investissement et du financement agricole (y compris les contrats d'investissement foncier, les régimes fonciers, la structure juridique des entreprises agricoles et autres) et a encouragé le Secrétariat à se pencher sur ces questions lorsque le Guide juridique pour l'agriculture sous contrat sera achevé.

**Point n° 8 de l'ordre du jour: Responsabilité civile pour les services fournis par le Système Global de Navigation Satellitaire (GNSS) (C.D. (92) 8)**

24. Le Conseil de Direction a demandé au Secrétariat de continuer à suivre les travaux au sein de l'Union européenne sur la responsabilité civile pour les services fournis par le système global de navigation satellitaire pour déterminer si d'éventuels travaux futurs sur le sujet étaient pertinents.

**Point n° 9 de l'ordre du jour: Promotion des instruments d'UNIDROIT (C.D. (92) 9)**

25. Le Conseil de Direction a pris note des progrès enregistrés par le Secrétariat au cours de l'année précédente dans la promotion des instruments d'UNIDROIT et a demandé au Secrétariat de continuer à attribuer la plus haute priorité à ces travaux de promotion au cours des années 2014-2016, notamment des instruments suivants:

- a) Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international 2010
- b) Convention du Cap et Protocole aéronautique
- c) Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés
- d) Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés et Dispositions modèles UNESCO-UNIDROIT sur la propriété de l'Etat sur les biens culturels non découverts
- e) Convention portant loi uniforme sur la forme d'un testament international

**Point n° 10 de l'ordre du jour: Correspondants (C.D. (92) 10)**

26. Le Conseil de Direction a pris note du rapport du Secrétariat, a approuvé le rapport sur les correspondants présenté par le Sous-comité sur les correspondants d'UNIDROIT du Conseil de Direction (C.D. (92) 10 – Annexe I) et a créé un sous-Comité chargé d'examiner la possibilité d'avoir une nouvelle catégorie de correspondants émérites.

**Point n° 11 de l'ordre du jour: Bibliothèque (C.D. (92) 11)**

27. Le Conseil de Direction a pris note du rapport sur la Bibliothèque et a félicité le Secrétariat pour sa collaboration avec d'autres bibliothèques et réseaux de bibliothèques, ainsi que pour la réorientation des ressources vers l'acquisition stratégique d'ouvrages directement liés aux sujets inscrits au Programme de travail de l'Institut.

**Point n° 12 de l'ordre du jour: Ressources et politique d'information d'UNIDROIT  
(C.D. (92) 12)***a) Uniform Law Review/ Revue de droit uniforme et autres publications*

28. Le Conseil de Direction s'est félicité des changements intervenus concernant la Revue de droit uniforme, y compris la signature de l'accord avec Oxford University Press concernant l'externalisation de la Revue, et a pris note de l'impact positif que ces changements auront sur la qualité et la distribution de la Revue et de la possibilité de réorienter les ressources vers d'autres fonctions de l'Institut, tout en permettant à l'Institut de garantir le contrôle éditorial et de qualité le plus élevé pour chaque numéro de la Revue.

*b) Le site d'UNIDROIT sur Internet et Bibliothèques dépositaires de la documentation d'UNIDROIT*

29. Le Conseil de Direction s'est félicité de l'élaboration du nouveau site Internet d'UNIDROIT qui en améliore la conception et les caractéristiques technologiques et organise le contenu de manière plus intuitive et conviviale. Le Conseil a félicité le Secrétariat pour cette initiative et pour avoir achevé la tâche considérable que représente la migration des informations et de la documentation de l'ancien système.

**Point n° 13 de l'ordre du jour: Propositions pour le Programme de travail pour la période triennale 2014 – 2016 et commentaires reçus par le Secrétariat  
(C.D. (92) 13, 13 Add., 13 Add. 2 et 13 Add. 3)**

30. Le Conseil de Direction a pris note du Programme de travail proposé ainsi que des commentaires soumis par des Etats membres et des correspondants d'UNIDROIT, et a convenu de recommander à l'Assemblée Générale l'adoption du Programme de travail pour la période triennale 2014 - 2016 avec les niveaux de priorité indiqués ci-dessous :

**A. Activités législatives**

1. Contrats du commerce international:
  - a) Questions relatives aux contrats à long terme: priorité basse
  - b) Questions relatives aux contrats multilatéraux: priorité basse
2. Opérations garanties:
  - a) Mise en oeuvre des Protocoles ferroviaire et spatial: priorité élevée
  - b) Elaboration d'autres Protocoles à la Convention du Cap:
    - 1) Matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction: priorité moyenne/élevée
    - 2) Navires et matériels de transport maritime: priorité moyenne
    - 3) Matériels de production d'énergie éolienne en mer et matériels d'équipement similaires: priorité basse

3. Opérations sur les marchés de capitaux interconnectés et transnationaux  
Guide législatif sur des Principes et des règles visant à améliorer les transactions sur les marchés financiers émergents: priorité moyenne
4. Responsabilité civile pour les services fournis par le Système Global de Navigation Satellitaire: priorité basse
5. Droit privé et développement:
  - a) Agriculture sous contrat : priorité élevée
  - b) Travaux éventuels sur les aspects de droit privé de l'investissement et du financement agricole: priorité basse
6. Aspects juridiques de l'entreprise sociale: priorité basse
7. Procédure civile transnationale - formulation de règles régionales: priorité moyenne

**B. Mise en oeuvre et promotion des instruments d'UNIDROIT**

1. Fonctions de Dépositaire : priorité élevée
2. Promotion des instruments d'UNIDROIT: priorité élevée

**C. Activités non législatives**

1. Bibliothèque d'UNIDROIT et bibliothèques dépositaires : priorité élevée
2. Ressources et politique d'information: priorité élevée
3. Stages et bourses de recherches : priorité élevée

***Point n° 14 de l'ordre du jour: Programme de coopération juridique (C.D. (92) 14)***

31. Le Conseil de Direction a réaffirmé l'impact important du Programme de coopération juridique sur l'élaboration et la promotion des travaux de l'Institut et s'est félicité de la proposition du Secrétariat de mener des efforts afin que ce programme soit entièrement financé par des sources externes à partir de 2014.

***Point n° 15 de l'ordre du jour: Préparation du projet de budget pour l'exercice financier 2014 (C.D. (92) 15)***

32. Le Conseil de Direction a pris note des premières estimations du Secrétariat en ce qui concerne les recettes et les dépenses pour l'exercice 2014, du nouveau format du budget ainsi que de la légère augmentation des contributions des Etats membres.

33. Le Conseil s'est félicité de l'impact positif que les mesures de réduction des coûts et l'efficacité de la gestion ont eu au cours des cinq dernières années – à une époque où il n'y avait pas eu d'augmentation de l'unité de contribution des Etats membres, en dépit des pressions inflationnistes significatives au cours de la même période - et a exprimé son soutien unanime au projet de budget et à la présentation révisée du budget.

**Point n° 16 de l'ordre du jour: Plan Stratégique – commentaires reçus par le Secrétariat**  
(C.D. (92) 16)

34. Le Conseil de Direction a demandé au Secrétariat de fournir aux Etats membres les précisions demandées dans leurs commentaires et de modifier le Plan stratégique, le cas échéant, à la lumière des commentaires et dans l'esprit du Plan stratégique tel qu'approuvé par le Conseil lors de sa 91<sup>ème</sup> session.

35. Le Conseil de Direction a pris note, avec un intérêt particulier, de la suggestion faite par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique dans le document "Plan stratégique – commentaires reçus par le Secrétariat" (C.D. (92) 16 – Annexe II) qu'UNIDROIT et la CNUDCI explorent la possibilité de réaliser des projets communs, en tant que partenaires sur le même plan, sur des sujets appropriés. Le Conseil a invité les Etats membres d'UNIDROIT qui sont membres des deux organisations à promouvoir l'examen de cette question au sein de la CNUDCI.

**Point n° 17 de l'ordre du jour: Extension du mandat du Secrétaire Général**

36. Le Conseil de Direction a accepté à l'unanimité la recommandation du Président, conformément à l'article 8 du Statut organique, de nommer le Secrétaire Général pour un second mandat.

**Point n° 18 de l'ordre du jour: Date et lieu de la 93<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction**  
(C.D. (92) 1 rév. 4)

37. Le Conseil de Direction a convenu que sa 93<sup>ème</sup> session se tiendrait à Rome du 7 au 9 mai 2014.